



Le 24 mars 2021

**DIRECTION DE LA SÉANCE**

**ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES DU SÉNAT**  
**établi à la suite des conclusions de la Conférence des Présidents**

## SEMAINE DE CONTRÔLE

Mercredi 24 mars 2021

### À 15 heures

---

- Questions d'actualité au Gouvernement\*

*\* Cette séance de questions n'entre pas dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs.*

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 24 mars à 11 heures

### À 16 h 45

---

- Débat à la suite du **dépôt** du **rapport annuel** de la **Cour des comptes**

- Présentation du rapport annuel
- Temps attribué à la commission des finances : 10 minutes
- Temps attribué à la commission des affaires sociales : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 23 mars à 15 heures

- Débat sur le thème : « **Quel rôle pour le préfet à l'heure de la relance ?** » (demande du groupe RDSE)

- Temps attribué au groupe RDSE : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
  - 2 minutes maximum par question
  - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente

En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question

- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 23 mars à 15 heures

## Le soir

---

- Débat sur le thème : « **Quelle perspective de reprise pour une pratique sportive populaire et accessible à tous ?** » (demande du groupe CRCE)

- Temps attribué au groupe CRCE : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 23 mars à 15 heures

## Jeudi 25 mars 2021

## À 14 h 30 et, éventuellement, le soir

---

- Débat sur le thème : « **Veolia-Suez : quel rôle doit jouer l'État stratège pour protéger notre patrimoine industriel ?** » (demande du groupe SER)

- Temps attribué au groupe Socialiste, Écologiste et Républicain : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
  - 2 minutes maximum par question
  - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente

En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question

- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mercredi 24 mars à 15 heures

- Deuxième lecture de la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, visant à **protéger** les **mineurs** des **crimes** et **délits sexuels** et de l'**inceste** (texte de la commission, n° 468, 2020-2021) (demande du groupe UC)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 22 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 23 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 25 mars à 14 h 30
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : à l'issue de la discussion générale
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 24 mars à 15 heures

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi tendant à **garantir** le **droit** au **respect** de la **dignité** en **détention** (texte de la commission, n° 473, 2020-2021) (demande du gouvernement)

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 24 mars à 15 heures

## SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

**Mardi 30 mars 2021**

### À 14 h 30 et le soir

---

- Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, confortant le **respect** des **principes** de la **République** (texte de la commission, n° 455 rect., 2020-2021)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois avec saisines pour avis de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication et de la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 12 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 17 mars matin et après-midi
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 25 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 30 mars matin, mercredi 31 mars matin et 14 heures, mardi 6 avril matin et mercredi 7 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 h 30
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 29 mars à 15 heures

**Mercredi 31 mars 2021**

### À 15 heures

---

- Questions d'actualité au Gouvernement\*

\* Cette séance de questions n'entre pas dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs.

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 31 mars à 11 heures

### À 16 h 30 et le soir

---

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, confortant le **respect** des **principes** de la **République** (texte de la commission, n° 455 rect., 2020-2021)

À 10 h 30

- Projet de loi autorisant l'**approbation** de l'**avenant** à la **convention** entre le **Gouvernement** de la **République française** et le **Gouvernement** de la **République argentine** du **4 avril 1979**, en vue d'**éviter** les **doubles impositions** et de **prévenir** l'**évasion fiscale** en matière d'**impôts** sur le **revenu** et sur la **fortune** (texte de la commission, n° 481, 2020-2021)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 31 mars à 15 heures

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi relative à la **réforme** du **courtage** de l'**assurance** et du **courtage** en **opérations** de **banque** et en **services** de **paiement** (texte de la commission, n° 442, 2020-2021)

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 31 mars à 15 heures

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi améliorant l'**efficacité** de la **justice** de **proximité** et de la **réponse pénale** (texte de la commission, n° 424, 2020-2021)

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 31 mars à 15 heures

## À 14 h 30 et le soir

---

- Nouvelle lecture de la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, visant à **améliorer** le **système** de **santé** par la **confiance** et la **simplification** (n° 461, 2020-2021)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 22 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 24 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 29 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 31 mars matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 31 mars à 15 heures

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, confortant le **respect** des **principes** de la **République** (texte de la commission, n° 455 rect., 2020-2021)

## Éventuellement, vendredi 2 avril 2021

## Le matin, l'après-midi et le soir

---

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, confortant le **respect** des **principes** de la **République** (texte de la commission, n° 455 rect., 2020-2021)

## SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

**Mardi 6 avril 2021**

### À 14 h 30 et le soir

---

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, confortant le **respect** des **principes** de la **République** (texte de la commission, n° 455 rect., 2020-2021)

**Mercredi 7 avril 2021**

### À 15 heures

---

- Questions d'actualité au Gouvernement\*

\* Cette séance de questions n'entre pas dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs.

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 7 avril à 11 heures

### À 16 h 30 et le soir

---

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, confortant le **respect** des **principes** de la **République** (texte de la commission, n° 455 rect., 2020-2021)

**Jeudi 8 avril 2021**

### À 10 h 30

---

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi **renovant** la **gouvernance** du **service public** d'**eau potable** et d'**assainissement** en **Guadeloupe** (texte de la commission, n° 471, 2020-2021)

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 7 avril à 15 heures



- Projet de loi ratifiant les **ordonnances** n° 2021-45 du 20 janvier 2021 et n° 2021-71 du 27 janvier 2021 portant **réforme** de la **formation** des **élus locaux** (procédure accélérée) (n° 377, 2020-2021)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 26 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 31 mars à 12 heures
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : mardi 6 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 7 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 7 avril à 15 heures

## À 14 h 30 et, éventuellement, le soir

---

- Éventuellement, suite du projet de loi ratifiant les **ordonnances** n° 2021-45 du 20 janvier 2021 et n° 2021-71 du 27 janvier 2021 portant **réforme** de la **formation** des **élus locaux** (procédure accélérée) (n° 377, 2020-2021)

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, confortant le **respect** des **principes** de la **République** (texte de la commission, n° 455 rect., 2020-2021)

## SEMAINE SÉNATORIALE

Mardi 13 avril 2021

### À 9 h 30

---

- Questions orales

### À 14 h 30 et le soir

---

- Débat sur le thème : « **La loi EGALIM ou comment sortir de l'impasse dans laquelle ce texte a plongé l'agriculture** » (demande du groupe Les Républicains)

- Temps attribué au groupe Les Républicains : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
  - 2 minutes maximum par question
  - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente

En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question

- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 12 avril à 15 heures

- Proposition de loi tendant à **inscrire l'hydroélectricité** au **cœur** de la **transition énergétique** et de la **relance économique**, présentée par M. Daniel GREMILLET (n° 389, 2020-2021) (demande de la commission des affaires économiques)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques avec une saisine pour avis de la commission des finances et de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 26 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 31 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 8 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 13 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 12 avril à 15 heures

## Mercredi 14 avril 2021

### À 15 heures

---

- Questions d'actualité au Gouvernement\*

\* Cette séance de questions n'entre pas dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs.

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 14 avril à 11 heures

- Proposition de loi relative à la **lutte** contre l'**illectronisme** et pour l'**inclusion numérique**, présentée par M. Éric GOLD et plusieurs de ses collègues (n° 367, 2020-2021)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 2 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 7 avril matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 12 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 14 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 13 avril à 15 heures

- Proposition de loi visant à **moderniser** et **faciliter** la **procédure d'expropriation de biens en état d'abandon manifeste**, présentée par MM. Jacques MÉZARD, Jean-Claude REQUIER et plusieurs de leurs collègues (n° 263, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 2 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 7 avril matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 12 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 14 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 13 avril à 15 heures

De 10 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 16 heures

(Ordre du jour réservé au groupe INDEP)

- Proposition de loi visant à **orienter l'épargne** des **Français** vers des **fonds souverains régionaux**, présentée par Mme Vanina PAOLI-GAGIN et plusieurs de ses collègues (n° 385, 2020-2021)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 29 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 31 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 8 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 14 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 14 avril à 15 heures

- Proposition de loi d'expérimentation visant à **favoriser le retour** à l'**emploi** des **bénéficiaires** du **Revenu de Solidarité Active (RSA)**, présentée par M. Claude MALHURET et plusieurs de ses collègues (n° 34 rect., 2020-2021)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 2 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 7 avril matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 12 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 14 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 14 avril à 15 heures

(Ordre du jour réservé au groupe CRCE)

- Proposition de loi visant à **garantir** effectivement le **droit** à l'**eau** par la mise en place de la **gratuité** sur les **premiers volumes d'eau potable** et l'accès pour tous à l'eau pour les besoins nécessaires à la vie et à la dignité, présentée par Mme Marie-Claude VARAILLAS, M. Gérard LAHELLEC et plusieurs de leurs collègues (n° 375, 2020-2021)

Ce texte a été envoyé à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 26 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 31 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 8 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 14 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 14 avril à 15 heures

- Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, **invitant** le **Gouvernement** à **envisager** la **poursuite** de la **procédure** de **ratification** du **CETA** (n° 249 rect., 2020-2021)

- Temps attribué à l'auteur de la proposition de résolution : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 14 avril à 15 heures
- Les interventions des orateurs vaudront explications de vote

**Suspension des travaux en séance plénière :**  
**du lundi 19 avril au dimanche 2 mai 2021**

## SEMAINE DE CONTRÔLE

Mardi 4 mai 2021

À 14 h 30

- Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, relative à l'**avenir** du **régime** de **garantie** des **salaires**, présenté par M. Bruno RETAILLEAU et plusieurs de ses collègues (n° 463, 2020-2021) (demande du groupe Les Républicains)

- Temps attribué à l'auteur de la proposition de résolution : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 3 mai à 15 heures
- Les interventions des orateurs vaudront explications de vote

- Débat sur l'**avenir institutionnel, politique et économique de la Nouvelle-Calédonie**, dans la perspective du terme du processus défini par l'accord de Nouméa du 5 mai 1998 (demande du groupe Les Républicains)

- Temps attribué au groupe Les Républicains : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
  - 2 minutes maximum par question
  - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente

En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question

- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 3 mai à 15 heures

- Débat sur la **souveraineté économique de la France** (demande du groupe Les Républicains)

- Temps attribué au groupe Les Républicains : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
  - 2 minutes maximum par question
  - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente

En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question

- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 3 mai à 15 heures

## Le soir

---

- Débat sur le thème : « **Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), ne pas confondre vitesse et précipitation** » (demande du groupe GEST)

- Temps attribué au groupe GEST : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
  - 2 minutes maximum par question
  - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente

En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question

- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 3 mai à 15 heures



## À 15 heures

---

- Questions d'actualité au Gouvernement\*

\* Cette séance de questions n'entre pas dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs.

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 5 mai à 11 heures

## À 16 h 30

---

- Débat sur la **réponse européenne à la pandémie de covid-19** (demande de la commission des affaires européennes)

- Temps attribué à la commission des affaires européennes : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
  - 2 minutes maximum par question
  - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente

En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question

- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 4 mai à 15 heures

- Débat sur le thème : « **Les enjeux nationaux et internationaux de la future PAC** » (demande du groupe SER)

- Temps attribué au groupe Socialiste, Écologiste et Républicain : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
  - 2 minutes maximum par question
  - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente

En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question

- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 4 mai à 15 heures

## Le soir

---

- Débat sur le thème : « **L'impact de la Réduction Loyer Solidarité sur l'activité et l'avenir du logement social** » (demande du groupe CRCE)

- Temps attribué au groupe communiste républicain citoyen et écologiste : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 4 mai à 15 heures

## SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

**Lundi 10 mai 2021**

### À 16 heures et le soir

---

- Projet de loi constitutionnelle, adopté par l'Assemblée nationale, complétant l'**article 1<sup>er</sup>** de la **Constitution** et relatif à la **préservation** de l'**environnement** (n° 449, 2020-2021)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois avec une saisine pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- Réunion de la commission pour élaborer son rapport : mercredi 5 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : vendredi 7 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : lundi 10 mai début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 2 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 7 mai à 15 heures

**Mardi 11 mai 2021**

### À 14 h 30 et le soir

---

- Suite du projet de loi constitutionnelle, adopté par l'Assemblée nationale, complétant l'**article 1<sup>er</sup>** de la **Constitution** et relatif à la **préservation** de l'**environnement** (n° 449, 2020-2021)

- Projet de loi de programmation, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif au **développement solidaire** et à la **lutte** contre les **inégalités mondiales** (n° 404, 2020-2021)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées avec une saisine pour avis de la commission des finances.

- Temps attribué à la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes : 5 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 9 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 14 avril matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 6 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 11 mai matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 10 mai à 15 heures

## Mercredi 12 mai 2021

### À 15 heures

---

- Questions d'actualité au Gouvernement\*

\* Cette séance de questions n'entre pas dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs.

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 12 mai à 11 heures

### À 16 h 30

---

- Suite du projet de loi de programmation, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif au **développement solidaire** et à la **lutte** contre les **inégalités mondiales** (n° 404, 2020-2021)

## SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

### Éventuellement, lundi 17 mai 2021

#### À 16 heures et le soir

---

- Suite du projet de loi de programmation, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif au **développement solidaire** et à la **lutte** contre les **inégalités mondiales** (n° 404, 2020-2021)

### Mardi 18 mai 2021

#### À 9 h 30

---

- Questions orales

#### À 14 h 30 et le soir

---

- Sous réserve de leur dépôt, projet de loi relatif à la **protection** de l'**accès** du **public** aux **œuvres culturelles** à l'**ère numérique** et projet de loi organique relatif à la **protection** de l'**accès** du **public** aux **œuvres culturelles** à l'**ère numérique**

Ces textes seront envoyés à la commission de la culture, de l'éducation et de la communication.

- Il a été décidé qu'ils feraient l'objet d'une discussion générale commune.
- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 3 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et les textes : mercredi 5 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : mercredi 12 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 18 mai matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale commune : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 17 mai à 15 heures

## À 15 heures

---

- Questions d'actualité au Gouvernement\*

\* Cette séance de questions n'entre pas dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs.

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 19 mai à 11 heures

## À 16 h 30 et le soir

---

- Sous réserve de leur dépôt, suite du projet de loi relatif à la **protection de l'accès du public aux œuvres culturelles à l'ère numérique** et du projet de loi organique relatif à la **protection de l'accès du public aux œuvres culturelles à l'ère numérique**

- Sous réserve de son dépôt, projet de loi portant diverses **dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne** dans le **domaine des transports, de l'environnement, de l'économie et des finances**

Ce texte sera envoyé à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 7 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 12 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 17 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 19 mai matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 18 mai à 15 heures

À 10 h 30, à 14 h 30 et le soir

---

- Explications de vote puis vote sur la deuxième lecture de la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, visant à **améliorer** la **trésorerie** des **associations** (n° 160, 2019-2020)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois. Il est examiné conformément à la procédure de législation en commission selon laquelle le droit d'amendement des sénateurs et du Gouvernement s'exerce en commission.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 7 mai matin
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 12 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance, en application de l'article 47 quater, alinéa 1, du Règlement : lundi 17 mai à 12 heures
- Délai limite de demande de retour à la procédure normale (pour les articles faisant l'objet de la procédure de législation en commission) : vendredi 14 mai à 17 heures
- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, les représentants de la commission pendant 7 minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder 5 minutes chacun, ainsi qu'un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder 3 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 19 mai à 15 heures

- Explications de vote puis vote sur la deuxième lecture de la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, en faveur de l'**engagement associatif** (n° 486, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission de la culture, de l'éducation et de la communication. Il est examiné conformément à la procédure de législation en commission selon laquelle le droit d'amendement des sénateurs et du Gouvernement s'exerce en commission.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 10 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 12 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance, en application de l'article 47 quater, alinéa 1, du Règlement : lundi 17 mai à 12 heures
- Délai limite de demande de retour à la procédure normale (pour les articles faisant l'objet de la procédure de législation en commission) : vendredi 14 mai à 17 heures
- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, les représentants de la commission pendant 7 minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder 5 minutes chacun, ainsi qu'un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder 3 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 19 mai à 15 heures

- Sous réserve de son dépôt, suite du projet de loi portant diverses **dispositions d'adaptation** au **droit** de l'**Union européenne** dans le **domaine** des **transports**, de l'**environnement**, de l'**économie** et des **finances**

**Prochaine réunion de la Conférence des Présidents :**  
**mercredi 5 mai 2021 à 14 heures**